

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CHRISTINE PINET	Numéro de permis 2018125	Date d'inspection Le 13 avril 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Christine		Numéro de téléphone (506) 726-0315	
Adresse 295 chemin Lebouthillier St-Simon NB E8P 1Z5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : g) une indication du fait qu'un enfant qui y est bénéficiaire de services est atteint d'une allergie constituant un danger de mort et les détails de cette allergie.	25(g)	20 avr. 2021	
Commentaires : Il n'y a présentement pas d'allergies à la garderie, mais un endroit sur le tableau d'affiche doit être identifier pour afficher des allergies si un jour un enfant de la garderie aurait une allergie.			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de ma visite le ratio est respecté. • Après vérification les dossiers des enfants sont complets • Les consentements sont tous complets. • Un registre quotidien des incidents est tenu • Discussions sur le fait que même si que présentement aucun enfant n'a d'allergies un endroit sur le tableau d'affiche doit être identifier pour les placer si un jour un enfant a des allergies.
--

original signé par
Carole Savoie

Le 13 avril 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Christine Pinet

Le 13 avril 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date